

Questions orales

M. Crosbie: En supprimant les conditions préalables, le ministre a capitulé comme il ne l'avait pas fait depuis que le premier ministre Regan l'avait forcé à accepter le programme pour la Nouvelle-Écosse. Les provinces ont proposé au ministre d'aligner le montant des subventions sur le coût de l'énergie. Ils ont proposé qu'on verse des subventions plus élevées dans les régions du Canada où l'énergie coûte plus cher au lieu de considérer comme seul critère du coût de l'énergie les taux de l'électricité, et ils ont proposé aussi que les subventions ne soient pas impossibles. Le ministre veut-il dire que le gouvernement ne songera pas à exempter les subventions de l'impôt dans les huit autres provinces et que les subventions continueront d'être impossibles dans toutes les provinces, sauf la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard? S'agit-il d'une décision définitive, ou songera-t-il à aligner plutôt le montant des subventions sur le coût majoré de l'énergie?

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, le député revient sur les points qu'il a soulevés hier pendant la période des questions. Le ministre des Finances lui a bien expliqué hier quelle était la position du gouvernement au sujet de la nature impossible des subventions. Il a bien précisé aussi que les deux régimes sont différents, c'est-à-dire le régime qui s'applique à l'Île-du-Prince-Édouard et à la Nouvelle-Écosse et celui qui s'applique au reste du Canada, parce que plus de 60 p. 100 de l'énergie électrique en Nouvelle-Écosse et 100 p. 100 de l'énergie électrique dans l'Île-du-Prince-Édouard sont produits au moyen de pétrole. C'est à cause de cette dépendance du pétrole pour la production d'énergie électrique qu'il existe deux régimes différents au Canada.

LE PROGRAMME D'ISOLATION DES MAISONS EN VUE
D'ÉCONOMISER L'ÉNERGIE—L'AMÉLIORATION POSSIBLE DE LA
GESTION DU PROGRAMME

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, les provinces ont rogné les ailes au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et avec raison, parce qu'il avait empiété sur leur compétence. Comme le ministre chargé du logement n'est pas à son fauteuil, j'adresserai ma question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Entre autres choses, on a critiqué hier, à juste titre, les modalités de l'application de ce programme. Certaines provinces ont protesté à ce sujet. On a même critiqué l'implantation des services, qui se trouvent à Montréal. Quelles mesures prend le ministre pour améliorer la situation? Est-ce que les services vont être décentralisés? Que va-t-on faire d'autre pour encourager les Canadiens à profiter de ce programme, malgré toutes ses imperfections?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà répondu au député en ce qui concerne les modalités d'application. Le ministre d'État chargé des Affaires urbaines a pris bonne note de la demande des provinces, et il fera très bientôt une déclaration à ce sujet. Le député semble plutôt chercher à prolonger une sorte de querelle que certaines provinces voudraient poursuivre sur le plan des relations fédérales-provincia-

[M. Gillespie.]

les. Je ne pense pas que le pays ait à gagner aux conflits de compétence, aux disputes et autres chamailleries. Ce qui compte surtout pour le pays, c'est que les deux échelons travaillent en bonne harmonie, que nous nous attaquions de concert aux problèmes de conservation. Maintenant que les provinces viennent de prouver qu'elles étaient sensibles à l'urgence de la situation, j'espère que nous pourrons aller de l'avant.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, tout ceci aurait pu être évité s'il y avait eu, pour commencer, consultation avec les provinces. Le ministre le sait fort bien, et c'est pourquoi il a maintenant des ennuis avec ce programme. Quelle est la position à présent des six provinces qui ont dû s'accommoder des conditions injustes qui leur avaient été imposées par le ministre et qui constituaient une intervention directe dans la souveraineté provinciale? Maintenant que l'Alberta et le Québec ont forcé le ministre à signer en supprimant ces conditions préalables, où en est le programme à l'heure actuelle, surtout dans les provinces qui ont déjà commencé à donner suite à certaines de ces conditions injustes?

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, je suis très heureux que le député me pose la question, car il met le doigt sur ce que j'essayais d'expliquer tout à l'heure. Les provinces ont reconnu que ce genre de politiques étaient nécessaires. Elles les ont adoptées, alors que, dans bien des cas, elles ne l'auraient pas fait, ou tout au moins pas aussi rapidement. Voilà la raison.

* * *

L'IMMIGRATION

LE MOTIF DU RETARD DE LA DÉCISION DANS LE CAS DE ROBERT
EPP

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, j'adresse ma question au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Elle a trait au cas de Robert Epp. Je crois que le ministre a été prévenu de la question et est au courant de la situation puisque le problème se pose depuis juin dernier. Ce Canadien est rentré au Canada, et l'un de ses enfants d'un premier mariage, de sa femme américaine, souffre d'une forme de dyslexie. Ce Canadien, qui est à présent au Canada, a donc trois enfants aux États-Unis dont l'un fait l'objet de cette enquête. Pourquoi a-t-il fallu tout ce temps pour déterminer si l'enfant pourrait être admis au Canada ou non? Le ministre pourrait-il nous dire ce qui s'est produit, car pour cette famille, c'est une terrible tragédie personnelle.

L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je ne connais pas tous les détails de l'affaire et ne sais pas ce qui a motivé ce délai. Franchement, je n'aime pas discuter à la Chambre de cas particuliers comme celui-ci. Bien souvent il faut consulter les provinces, car c'est à elles en dernier ressort qu'incomberont les frais et les dépenses. Je le répète, je n'aime pas discuter de cas particuliers, mais je suis disposé à examiner la question aujourd'hui et je ferai connaître ma réponse au député aujourd'hui.